

# Livret d'accueil du périscolaire de BLODELSHEIM

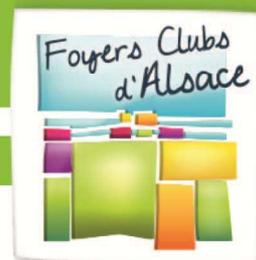


## FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS





# Mot du président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural.

Son évolution, au fil des années, l'a amenée à accompagner les territoires dans une démarche globale d'animation. Ses quatre secteurs d'activité - vie associative, enfance, jeunesse et formation - sont en prise directe avec le quotidien des citoyens et se croisent, se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire. Dans cette école de la vie, chacun peut ainsi progresser et s'épanouir à tous les âges et sans distinction sociale.

La FDFC Alsace s'appuie sur un socle de valeurs telles la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté. Elle se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » sur les territoires.

Patrick Ravinel

## Adhérer à la FDFC Alsace

### Votre adhésion à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous êtes adhérent à la FDFC Alsace en qualité de **membre usager** et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Nous vous encourageons à devenir **membre actif** afin de participer à une dynamique collective d'échanges, de mutualisation et de co-construction, de faire évoluer le projet éducatif, de promouvoir et partager les valeurs de l'association.

Pour en savoir plus : [www.foyers-clubs-alsace.org](http://www.foyers-clubs-alsace.org)

# Le secteur Enfance

« Faire de chaque enfant un citoyen à part entière »

Le secteur enfance s'appuie sur un réseau de 24 accueils de loisirs permanents péri et extrascolaires.

La vie en collectivité est au centre de notre engagement. Il s'agit de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver leur place au sein d'un groupe.

Les espaces d'accueil et d'animation favorisent l'intégration dans la collectivité.

La diversité des groupes encourage la mixité sociale et culturelle et permet de confronter l'enfant à différentes situations de vie et de rencontre.

A travers ces espaces d'accueil et d'animation, la FDFC Alsace développe des projets divers, riches et expérimentaux, respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes de vie.

Dans ces structures qui sont autant de lieux d'aventures individuelles et collectives, les équipes pédagogiques veillent à élaborer avec les enfants un espace de vie autour de règles et de projets communs.

L'engagement et les principes éducatifs de la FDFC Alsace se déclinent autour d'un projet éducatif.

# Les 4 axes du projet éducatif

## **Aider l'enfant à se construire**

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

## **S'inscrire dans une démarche de co-éducation**

La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une interaction et des synergies positives entre ces différents acteurs.

## **Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure**

Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux.

## **Favoriser la découverte au développement durable**

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les 3 dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.



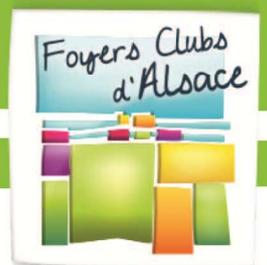
Dossier  
d'inscription

# FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



# Accueil de loisirs périscolaire

## BLODELSHEIM

2019-2020

L'accueil de loisirs périscolaire est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de découverte et d'apprentissages pour l'enfant
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs, pour en faire un lieu de coéducation et d'éducation partagée.

### Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la pause méridienne. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles et reconduits après le repas.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'accueil du soir. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles puis récupérés par les familles à la structure.
- Les mercredis de 8h00 à 18h30. Les enfants sont déposés et récupérés directement à la structure.

### Les tarifs

- Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE **11,00 €**  
(ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)  
Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de vos paiements.

**\*\*\*TARIFS en vigueur au 1er Septembre 2018 susceptibles d'évoluer**

Habitants Blodelsheim	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1.

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi Journée 8h00-18h30	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas
T1	6,40 €	3,20 €	14,60 €	9,50 €	5,30 €
T2	7,50 €	3,80 €	16,60 €	10,60 €	6,40 €
T3	8,50 €	4,30 €	18,80 €	11,70 €	7,50 €

Une majoration de 10% sera demandée aux enfants extérieurs à la commune en périscolaire

Une majoration de 10% sera demandée aux enfants extérieurs à la CCPRB en extra scolaire

\*CCPRB Communauté de Communes Pays Rhin Brisach

### Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs « la Farandole » - 14 rue du général de Gaulle—68740 BLODELSHEIM  
Tél : 09 64 40 45 08  
clsh.blodelsheim@mouvement-rural.org





# Fiche d'inscription

**Accueil de loisirs périscolaire de BLODELSHEIM**

**TARIF :** .....  
(cadre réservé à l'accueil de loisirs)

- Occasionnel  
 Régulier

## Enfant

Nom : ..... Prénom : .....

Féminin  Masculin  Né(e) le : .....

Lieu de naissance : ..... Département ou pays : .....

Ecole : ..... Classe : .....

Frères et sœurs : ..... né(e) le .....

..... né(e) le .....

..... né(e) le .....

### Régime alimentaire

Repas du jour

Repas sans viande

Remarque : .....

### Recommandations particulières

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?

.....

.....

P.A.I. (Projet d'accueil individualisé)

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, veuillez nous le transmettre

## Parents

Je soussigné(e) responsable légal  Père  Mère  Tuteur

PERE : Nom : ..... Prénom : .....

MERE : Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. domicile : ..... e-mail : .....

Tél. portable PERE: ..... Tél. portable MERE: .....

Tél. prof. PERE : ..... Tél. prof. MERE : .....

Profession PERE : ..... Employeur : .....

Profession MERE : ..... Employeur : .....

Régime Général de Sécurité Sociale  N° allocataire CAF: .....

Adresse Caisse de Sécurité Sociale .....

N° de S.S. : .....

Autres Régimes : MSA  ..... CMAF  .....

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) : .....

# Présence de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire

Occasionnel (fournir planning au mois)

Régulier

Cocher les cases correspondantes avec R et/ou O si REGULIER ou OCCASIONNEL

	Pause déjeuner	Périscolaire Accueil du soir 16h00-18h30
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

*\* Précisez toute autre spécificité  
(semaine paire, impaire, ...)*

MERCREDI	MATIN 8h00-12h00	MATIN + Pause déjeuner 8h00-14h00	AP.MIDI 14h-18h30	JOURNEE 8h00 -18h30

## Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

Père  Mère  Tuteur

Nom et prénom .....  
responsable légal de l'enfant.....(nom, prénom)

- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Certifie par la présente que l'enfant a subi les vaccinations exigées par la loi et a été reconnu apte à la pratique des activités de plein-air.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil. de loisirs :  
.....  
.....
- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre d'animations ou d'activités proposées par l'accueil OUI  NON  et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de l'accueil de loisirs ou de la FDFC ALSACE.

## Engagement

- L'inscription au périscolaire vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Fait à ..... , le.....  
Signature



**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

---

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné,.....responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

Date :

Signature :

---

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES**

**COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

.....  
.....  
.....

**OBSERVATIONS**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Règlement  
intérieur

FÉDÉRATION DES FOYERS  
CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



## INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs.

Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

### COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Accueil de loisirs de Blodelsheim

Adresse 44 rue du général de Gaulle 68740 Blodelsheim

Téléphone : 09 64 40 45 08

Mail : clsh.blodelsheim@mouvement-rural.org

## ADHESION

L'accueil de loisirs est géré par l'association FDFC Alsace. A ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

## CRITERES

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés à Blodelsheim, et résidant sur la Communauté des Communes Pays Rhin Brisach.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au directeur de l'accueil.

Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

## HORAIRES & FONCTIONNEMENT

### TEMPS D'ACCUEIL

**Sur les périodes scolaires**, l'Accueil de Loisirs est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la pause méridienne et les soirs après la classe jusqu'à 18h30.

*En temps mercredis : de 8h00 à 18h30.*

**Sur les périodes de vacances**, l'Accueil de Loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30.  
La structure est fermée durant les congés de fin d'année.

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure: 18h30 en temps périscolaire et 18h00 les mercredis et les vacances.

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail).

## PERMANENCES

Durant les horaires d'ouverture de l'accueil ou sur rdv.

## TARIFICATION & FACTURATION

### TARIFICATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition n-1 avant le 31 octobre, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues. La tarification au plus juste prendra effet à la date de présentation de l'avis d'imposition si ce dernier est présenté après le 31 octobre.

**\*\*\*TARIFS en vigueur au 1er Septembre 2018 susceptibles d'évoluer**

Habitants Blodelsheim	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M <2300 €	2300 € <M<3000 €	M >3000 €
Famille 2 enfants	M <2700 €	2700 € <M<3400 €	M >3400 €
Famille 3 enfants	M <3800 €	3800 € <M<4400 €	M >4400 €

M = Revenu mensuel moyen des parents déterminé sur la base du revenu imposable n-1.

Prestations	Forfait midi	Forfait soir	Mercredi Journée 7h45-18h15	Mercredi 1/2 journée avec repas	Mercredi 1/2 journée sans repas
<b>T1</b>	6,40 €	3,20 €	14,60 €	9,50 €	5,30 €
<b>T2</b>	7,50 €	3,80 €	16,60 €	10,60 €	6,40 €
<b>T3</b>	8,50 €	4,30 €	18,80 €	11,70 €	7,50 €

Une majoration de 10% sera demandée aux enfants extérieurs à la commune en périscolaire  
Une majoration de 10% sera demandée aux enfants extérieurs à la CCPRB en extra scolaire

## **ENVOI DES FACTURES**

Les factures sont diffusées par mail entre le 1er et le 5 du mois.  
Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

## **MODALITES DE PAIEMENT**

Les règlements peuvent s'effectuer directement auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou à la FDFC Alsace, 4 rue des castors 68200 MULHOUSE.

Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace Bel Ami
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces: 1 reçu validant le règlement vous sera transmis. Veillez à faire l'appoint.
- Par titre CESU
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33

Les ALSH Vacances et Mercredi peuvent également être réglés par chèque ANCV et par bons CAF.

Merci de ne pas nous transmettre de règlement à l'école ou sur le trajet.

## RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel. Si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant et de l'exclure jusqu'au paiement complet des factures impayées.

## ABSENCE

Toute absence doit être signalée.

En cas de maladie de l'enfant, il est impératif de nous prévenir et de justifier l'absence en fournissant un certificat médical dans le mois en cours.

Toute absence non justifiée sera facturée.

## \*MODIFICATION DES PRESENCES

Mon enfant sera absent le...	Je préviens avant le...
Lundi midi	Jeudi avant 18h (de la semaine précédente)
Lundi soir	vendredi avant 18h (de la semaine précédente)
Mardi midi	Vendredi 12h (de la semaine précédente)
Mardi soir	Lundi 18h
Mercredi midi	Lundi 12h
Mercredi après midi	Mardi 18h
Jeudi midi	Lundi 18h
Jeudi soir	Jeudi 12h
Vendredi midi	Mardi 18h
Vendredi soir	jeudi 18h

***\*Attention : soyez vigilants à prévenir l'accueil de toute modification pendant les périodes d'ouverture***

## GREVE & ABSENCE DES ENSEIGNANTS/SORTIES SCOLAIRES

Il appartient aux parents de prévenir l'accueil en cas d'absence de l'enfant pour cause de grève ou absence des enseignants pour des sorties organisées par l'école

## **MEDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES**

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

## **RESPONSABILITE / SECURITE**

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

## **EXCLUSION**

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de l'accueil périscolaire en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf FACTURATION )
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

## **OBJETS ET EFFETS PERSONNELS**

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leur famille sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.





TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

**La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace**

4 Rue des Castors • 68200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax: 03 89 33 28 34 / [www.foyers-clubs-alsace.org](http://www.foyers-clubs-alsace.org)